

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Eyragues - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2015-2017 - Tranche 2017**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Eyragues pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2017 qui fait apparaître les modifications suivantes conformément à l'annexe 1 :

- le projet de création d'un bassin de rétention ainsi que le projet d'extension de la crèche municipale ont été abandonnés ;
- une nouvelle opération est intégrée au contrat, tranche 2017 : acquisition du mas de la chapelle.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2015/2017.

• AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PLANET

La commune d'Eyragues poursuit ses travaux d'aménagement du quartier du Planet.

La réhabilitation complète du quartier, qui couvre la moitié du secteur du centre-ville, est prévue. Les travaux portent sur la reprise des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs ainsi que l'installation d'un éclairage public à LED. La rénovation de la voirie est aussi prévue, pour la modernisation du quartier, avec la mise en place de trottoirs en béton désactivé et d'un caniveau central en pierre froide.

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2017 s'élève à 1.500.000 € HT, dont 1.300.000 € HT pour la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 900.000 €, dont 780.000 € pour la tranche 2017.

• **ACQUISITION FONCIERE DU MAS DE LA CHAPELLE**

L'acquisition de la propriété du mas de la chapelle d'une superficie de 3 hectares comprenant un bâtiment et un parc permettra à la commune de réaliser deux objectifs. Il s'agit dans un premier temps d'organiser l'ALSH d'été pour 150 enfants de 3 à 12 ans car les propriétaires de l'actuel lieu d'accueil souhaitent reprendre la jouissance de leur bien pour y accueillir des colonies de vacances.

Dans un second temps, la commune souhaite relocaliser la coopérative agricole, actuellement située dans un bâtiment sans visibilité commerciale.

Le montant de l'opération prévue sur la tranche 2017 s'élève 950.000 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait s'élever à 570.000 €

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2015/2017 s'élève à 2.250.000 €HT conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.350.000 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n°107 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL